



Prestations et services de l'observatoire de l'UVT

L'observatoire de l'UVT met à la disposition du milieu universitaire et du monde socio-économique l'expertise de son équipe en offrant une gamme de prestations de services :

- 1 Formations à la conception d'enquêtes, collecte, analyse et communication des données.
- 2 Accompagnement pour la collecte de données par la réalisation d'enquêtes régulières (sur la vie étudiante, la qualité des formations, l'acquisition des compétences, l'insertion professionnelle, ...)
- 3 Accompagnement dans la phase d'analyse et d'aide à la décision.

PADGEV II
Second Projet d'Amélioration du Dispositif
de Gestion de l'Enseignement Virtuel



UVT
جامعة تونس الافتراضية
UNIVERSITÉ VIRTUELLE DE TUNIS
Observatoire



L'OBSERVATOIRE DE L'UVT EN ACTION

Explorer, collaborer et innover.



+216 71 90 52 48
+216 71 90 52 69



www.uvt.rnu.tn
Fax : +216 71 90 36 03



13 Rue Ibn Nadim, 1073
Montplaisir, Tunis

A propos de l'observatoire de l'UVT

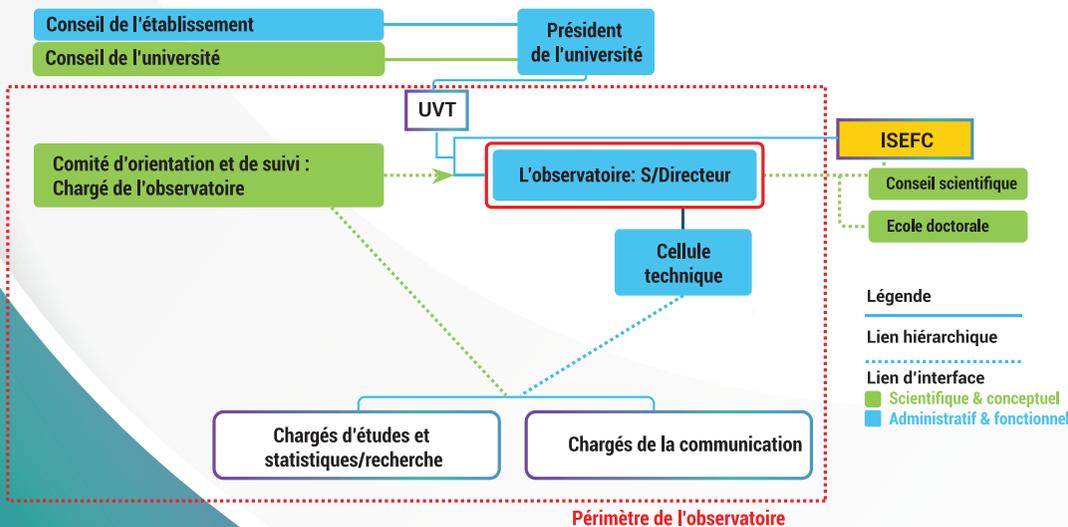
Convaincue de l'importance de son observatoire, reconnaissant que celui-ci joue un rôle vital dans : la collecte, l'analyse, et la diffusion de données pertinentes, l'Université Virtuelle de Tunis (UVT) a entamé des actions d'opérationnalisation de son observatoire afin de contribuer significativement à :

- l'amélioration de la qualité de sa formation;
- l'adaptation aux besoins du marché de l'emploi;
- la planification stratégique de l'université.

Cette action est réalisée dans le cadre du projet d'appui à la qualité pour le Développement de la Gestion Stratégique des Universités (PAQ-DGSU), financé dans le cadre du Projet de Modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité « PromESsE » du MESRS.

L'observatoire de l'UVT est créé conformément à l'article 5 du décret n° 2008-2716 du 04 Août 2008, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement et à l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie du 03 avril 2008 portant création des observatoires au sein des universités et fixant leur composition et leurs attributions ainsi que les modes de leur fonctionnement.

Organigramme



Principales missions

01 COLLECTE DE DONNÉES :

Inscriptions, diplômés, taux de réussite, parcours académiques...

02 ANALYSE DES DONNÉES ET AIDE À LA DÉCISION :

Identification des tendances de l'enseignement supérieur, les enjeux de l'emploi, l'évolution des compétences et des métiers ...

03 DIFFUSION DE L'INFORMATION :

Résultats des analyses, rapports des études...

04 ACCOMPAGNEMENT :

Soutien aux :
- milieu universitaire (équipes pédagogiques, laboratoires de recherche...),
- monde socio-économique (entreprises, organisations, associations...)

Orientations stratégiques

- OS1 : Aider l'étudiant/apprenant à s'engager dans un parcours de réussite (orientation/réorientation, conditions de vie, formation...)
- OS2 : Améliorer l'insertion, l'employabilité et la progression professionnelle des diplômés.
- OS3 : Renforcer les compétences des enseignants en matière de pédagogie numérique;
- OS4 : S'assurer de l'adéquation de la formation au marché de l'emploi et aux besoins des entreprises et explorer les métiers d'avenir.
- OS5 : Eclairer l'université dans ses choix et ses décisions stratégiques par l'analyse et la veille prospective (e.g. politiques de formation, recrutement, ré/habilitation, certification, accréditation...)